

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 5 avril 2018 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à dix-huit heures trente.

SOUS DOMAINE :

Décisions
Budgétaires

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Fendeille sous la présidence de Monsieur Alain CARLES

OBJET :

Examen et vote du
Budget 2018

Nombre de
conseillers en
service est de 35

Présents :

BRUNEL Christophe, CARLES Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, PRADEL Christophe, MARCOS Juan-Carlos, YUS Joseph, ANDRIEU Francis, BROUSSE Christian, DANJOU Jacques, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, VIDAL Pierre, DARFEUILLE Jérôme, JUIN Denis, ROBERT Richard, VAREILLE M-Jeanne, LOPEZ Frédéric, GUY Raymond, CALMETTES Didier.

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

GALINIER Alain remplacé par Mme BUISSON,

Convocation du
Comité en date du :

5 avril 2018

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BROUSSE Michel, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, GIESE Peter, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, MORIN Didier, POISSENOT Jean-Paul, CALMON Régis, ALRIC Didier, CAZENAVE Serge, RIOU Daniel, ROUQUET Alain,

Affichage en date
du :

5 avril 2018

Secrétaire de séance :

PRADEL Christophe

Publication de la
présente en date du :
22 mars 2018

Délibération n°

20180009

Vu les dispositions prévues par l'instruction M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget de l'exercice 2018,

Monsieur le Président ayant remis à tous les membres du Comité Syndical les documents nécessaires à l'examen et à l'approbation du budget de l'exercice 2018 du SMICTOM de l'Ouest Audois qui s'établit comme suit :

LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

APPROUVE le budget de l'exercice 2018 du SMICTOM de l'Ouest Audois,

PRECISE que celui-ci fait l'objet outre la présente délibération d'un document établi par chapitre et article et qu'il consigne "in fine" le résultat du vote par l'apposition de la signature de chacun des membres du Comité Syndical.

ADOpte A L'UNANIMITE

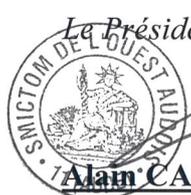
Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 6 avril 2018

Le Président,


Alain CARLES

